

Actualités

- Le recueil des données de l'enquête «**Conditions de Vie des Étudiants**» menée en partenariat avec l'ORES-Comue s'est terminée le 12 avril. Près de 8 000 étudiants de l'Université de Lille y ont répondu en l'espace de 3 mois, ce qui représente une masse importante d'informations à traiter.
- Le «**Repères statistiques 2019**» qui présente les principales caractéristiques de la population étudiante ainsi que les effectifs de l'année en cours sera disponible au plus tard début mai. On y dénombre 67 116 inscrits au 15 janvier 2019.
- Les résultats de **l'évaluation des formations** par les étudiants de Master 2 ont été diffusés ce mois-ci auprès des responsables de mention et de parcours (restitution différenciée conformément au cadre qui avait été fixé). Le taux de participation global a été de 53%, 281 parcours ont été évalués et environ 800 fiches «résultats» ont été produites.
- L'exploitation des données des **enquêtes d'insertion auprès des diplômés 2016** est en cours et les premiers résultats seront livrés courant juin. Les données pour les besoins de l'enquête nationale pilotée par la DGESIP-SIES, seront remontées au ministère dans le courant du mois d'avril.
- Le dernier volet de l'étude consacrée aux **inscrits en première année de licence** à la rentrée 2017 (année universitaire 2017-2018) est en cours de réalisation. Il porte notamment sur l'exploitation des données d'enquêtes auprès des bacheliers 2017, réinscrits ou non dans l'établissement l'année suivante. Comment s'est déroulée l'année ? quelles difficultés ont-ils rencontrées, quel résultat ont-ils obtenu et quelle est leur situation n+1 ? ; voilà les principales questions qui seront analysées.

Dénombrer les étudiants de l'université, pas si simple !

Dénombrer les étudiants de l'université est un exercice qui peut paraître simple au demeurant mais qui s'avère bien plus complexe et cela peut conduire à des représentations de la réalité parfois contradictoires entre les gestionnaires pédagogiques, les responsables de formations, l'administration, le ministère, etc.

En effet des différences dans la façon de compter les étudiants existent et peuvent s'expliquer par l'état du système d'information de gestion des étudiants et par la qualité des informations qui s'y trouvent, mais aussi par la définition des unités de compte, le périmètre retenu et les dates d'observation.

Quelques définitions s'imposent s'agissant des unités de compte.

Qu'est ce qu'un inscrit administratif ?

Toute personne désireuse de suivre une formation à l'université doit obligatoirement prendre une inscription administrative pour l'année universitaire et s'acquitter préalablement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus ; cette inscription (à l'étape) lui confèrera la qualité d'étudiant dès lors que les droits d'inscription auront été payés (ou exonérés). Il se peut que des étudiants suivent les cours en ayant une inscription en cours de paiement mais ces derniers ne seront pas pris en compte dans les statistiques de l'année (tant qu'ils n'auront pas payé). De même, les étudiants qui ont annulé leur inscription administrative sont également exclus du comptage. Un inscrit administratif (IA) est donc un étudiant qui a une inscription en cours (hors annulation) et payée (ou exonérée) pour l'année universitaire. Seuls les étudiants répondant à cette définition sont retenus dans les effectifs d'IA de l'année universitaire.

Quelle différence entre inscrits/inscriptions ?

Un étudiant peut également suivre au sein de l'établissement une ou plusieurs formations (diplômante ou non) ; il aura donc une inscription dite principale et une ou plusieurs inscriptions secondes. Dans le premier cas on parlera parfois d'inscrits physiques et dans le second d'inscriptions multiples. Le nombre d'inscriptions est donc différent du nombre d'inscrits. Les effectifs d'inscriptions sont notamment repris pour le pilotage des formations.

Que signifie l'inscription pédagogique ?

Au-delà de son inscription administrative à l'année, l'étudiant doit s'inscrire pour chaque semestre dans les matières qu'il va étudier et pour lesquelles il sera évalué. Cette inscription dite pédagogique vaut inscription à l'examen pour chacun des semestres et ne peut intervenir que si l'étudiant s'est inscrit administrativement. Le dénombrement des inscrits pédagogiques (IP) diffère donc de celui des inscrits administratifs (IA) et peut varier pour une même formation d'un semestre à l'autre. C'est notamment la notion retenue pour le calcul des taux de réussite.

.../...

Date(s) d'observation

Le fichier de gestion des étudiants est une base qualifiée de « vivante » à l'année, c'est-à-dire que les informations qui s'y trouvent ne sont pas toutes figées. Il est donc important pour l'historique des données et leur suivi de fixer des dates d'observation et d'extraire des fichiers à conserver à ces mêmes dates. C'est à cette fin, et pour alimenter le système d'information national de la statistique publique qui sert aussi à allouer les moyens aux universités, que le ministère a défini une date d'observation unique qui est celle du 15 janvier de l'année universitaire en cours (ex. 15 janvier 2019 pour l'année 2018-19). Cette procédure est administrativement appelée « remontée SISE du 15 janvier ». C'est donc cette date d'observation qui sert de référence pour l'élaboration des statistiques ministérielles et que l'ODiF retient pour le tableau de bord des formations de l'université et le document « Repères statistiques ». Ainsi, les étudiants qui valideraient une inscription administrative (payée) au-delà de cette date ne seront pas comptabilisés dans les effectifs. De même, les réorientations semestrielles internes enregistrées au delà du 15 janvier ne seront pas prises en compte dans les effectifs de la formation d'arrivée mais resteront comptabilisées dans ceux de la formation de départ. Pour le bien, une seconde photographie des inscrits fin d'année (juin) permettrait d'apprécier ces variations.

Granularité du dénombrement des effectifs par formation

La version d'étape (ensemble des éléments pédagogiques constitutifs d'une étape) est le niveau le plus fin utilisé par l'ODiF pour compter les étudiants. C'est ce qui avec l'étape sert à la classification des formations (en champ, domaine, mention, spécialité, etc.). Notre système d'information statistique « étudiants et formations » repose donc sur la modélisation des formations et la structure des enseignements. Par ailleurs, si les statistiques produites par l'ODiF s'appuient essentiellement sur des données extraites d'Apogée, elles sont contrôlées et enrichies par des données issues d'autres briques du système d'information de la FTLV comme Moveon pour les étudiants en mobilité internationale, Pstage pour les conventions de stage, FCA manager pour la formation continue et l'alternance, l'ADUM pour les doctorants. Ce qui là encore peut avoir un effet de distorsion par rapport aux données qui pourraient être directement produites d'Apogée via des outils de requêtes comme BO par exemple.

Le profil des étudiants

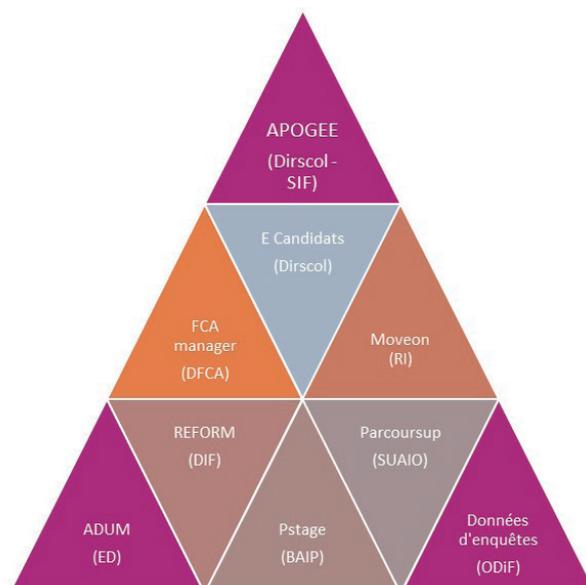
Il est un autre élément important à prendre en considération selon ce que l'on veut compter ou analyser. Dans certains cas le profil de l'étudiant sera déterminé à partir de son régime d'inscription et dans d'autres par le biais de sa formation. Par exemple, les étudiants en contrat d'apprentissage sont repérés par la formation qui doit être habilitée mais aussi par leur régime d'inscription alors que les étudiants en contrat de professionnalisation ne sont repérables que par leur statut. Cela est encore plus complexe s'agissant des étudiants internationaux selon qu'ils sont « free-movers » ou en programme d'échange encadré, ou dans une formation délocalisée à l'étranger... ; sans parler des étudiants à distance et de ceux inscrits au titre d'une convention de partenariat qui parfois se résume à la seule délivrance d'un diplôme pour un établissement non habilité à délivrer un diplôme national (ex.FUPL).

Périmètre des formations de l'université

À tout cela, s'ajoute la décision de la direction de l'université de définir un périmètre d'observation qui rende compte le plus possible de la réalité pédagogique de l'établissement. C'est pourquoi, dans les statistiques de l'ODiF n'apparaissent pas les co-inscrits à la FUPL, les auditeurs libres, les étudiants des IFSI, de l'IEP, de Telecom-Lille (IMT), les co-inscrits à l'ESPÉ et tous les autres apprenants qui ne préparent pas un diplôme ou une certification (ex. stagiaires de la formation continue inscrits dans un stage de formation de courte durée). Par contre, les inscrits parallèlement en CPGE figurent bien dans les données même s'ils ne suivent pas tous les cours de la formation dans laquelle ils se sont inscrits à l'Université de Lille.

Les quelques éléments qui viennent d'être exposés sont révélateurs des incompréhensions ou controverses qui peuvent parfois naître des chiffres fournis mais ils ne sont que le reflet d'une réalité (à l'instant T) et de l'état d'un système d'information de la FTLV qui reste à consolider et qui doit s'inscrire dans le cadre d'une démarche qualité des données.

Schéma : Système d'information FTLV



ODiF - Publications

Caractéristiques des inscrits en première année de licence à l'Université de Lille, année 2017-2018, Études & Enquêtes N°18, Février 2019.

Résultats obtenus en première année de licence à l'Université de Lille - année 2017-2018, Études & Enquêtes N°19, Mars 2019.

Situation en octobre 2018 des inscrits en première année de licence à l'Université de Lille en 2017-2018, Études & Enquêtes N°20, Mars 2019.

ODiF - Contacts

Adresse : Bâtiment SUP/SUAIO - Cité Scientifique,
59655 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. : +33 (0) 3.62.26.84.50
Mél : odif@univ-lille.fr
<https://odif.univ-lille.fr/>

Conception - réalisation : ODiF
Maquette - Graphisme : Service
communication
Crédit photo : ODiF
Imprimerie : Université de Lille